

SAV RETOUR MATERIEL

A transmettre au service Back Office
Tel: +33 (0)479254463 - Mail: ramus@ramus-industrie.com

Cadre réservé au SAV	
Ν°	
Dat	e

RENSEIGNEMENT CLIENT			
Code clientNom de la société			
Adresse complète			
Nom/Prénom Téléphone			
Email			
RENSEIGNEMENT MATERIEL			
N° de Matricule de l'appareil (étiquette Ramus Industrie)	Désignation du matériel retourné (lister les accessoires):		
N° d' AR, BL ou Facture	Date d'achat / Date de mise en service:		
Installateur			
Référence client / lieu d'installation	Quantité(s) retournée(s)		
MOTIF DU RETOUR			
Demande de prise en charge sous garantie	Hors garantie		
Réparation sous garantie	Demande de devis pour remise en état		
Echange sous garantie	☐ Autres		
Descriptif de l'anomalie ou de la panne :			
DOCUMENT A COMPLETER ET A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVEC LE MATERIEL			

A l'adresse suivante:

CHAMBÉRY FRANCE

CHAMBÉRY FRANCE

CHAMBÉRY FRANCE

CHAMBÉRY FRANCE



SAV RETOUR MATERIEL

A transmettre au service Back Office
Tel: +33 (0)479254463 - Mail: ramus@ramus-industrie.com

PROCEDURE DE RETOUR SAV

1. Renvoi du matériel avec le document : " SAV RETOUR MATERIEL"

Où renvoyer le matériel?

Envoyer le matériel à l'adresse suivante:

RAMUS INDUSTRIE SAS - Service Back Office 250 Rue de la CURIAZ 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Joindre IMPERATIVEMENT le bon de retour dûment complété par vos soins en évidence sur le colis

Sans bon de retour, la demande ne sera pas traitée et le matériel sera retourné à l'expéditeur avec facturation du transport.

2. Renvoi de matériel avec demande de prise en charge sous garantie avec sa preuve d'achat: N° d' AR, BL ou Facture

Tout matériel devra être renvoyé au SAV pour expertise et réparation, aucun échange ou prêt de matériel ne sera effectué. La garantie commence à partir de notre atelier SAV, les frais d'envoi sont à la charge du client.

3. Renvoi de matériel hors garantie

Après expertise en atelier,

Si le matériel est jugé réparable, un compte rendu et un devis de réparation sera établi. Ils vous seront transmis par mail.

Si le matériel est jugé non réparable ou économiquement non réparable, un compte rendu vous sera transmis par mail.

Le client dispose ensuite d'1 mois pour valider ou non ce devis ou récupérer son matériel.

Si le matériel est standard, neuf, emballé et sans déterioration, une proposition d'avoir avec un abattement forfaitaire de 20% vous sera transmise pour acceptation. Un abattement complémentaire apparaitra en cas de déterioration ou de matériel spécifique. La reprise éventuelle de matériel devra avoir fait l'objet d'un accord préalable avec votre interlocuteur commercial.

Sans réponse sous 1 mois à partir de la date d'envoi du devis ou du compte rendu, le matériel sera mis au rebut.

DOCUMENT A COMPLETER ET A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVEC LE MATERIEL

